



ValBioMag

ACTUALITÉS DE VALBIOM

Sommaire

ACTUALITÉS DE VALBIOM

- Une démo de plantation du miscanthus en avril-mai à Louvain-la-Neuve 1
- Un nouveau rapport ValBiom: La valorisation de la lignine 2

NOUVELLES

- L'Europe des régions met la bioéconomie au centre de ses préoccupations 3
- La Norvège, premier pays à donner des incitations fiscales aux produits biobasés ? 3
- Conférence sur les nouveaux biocarburants à Berlin 4
- Neste Oil a produit environ 1,3 millions de tonnes de carburant renouvelable à partir de déchets en 2014 5
- Elevance Renewable Sciences lance un nouveau produit de nettoyage biobasé 5
- CIMV va investir 50 millions d'euros près de Toulouse 6
- « La minute des énergies renouvelables », nouvelle campagne lancée par EDORA 6
- Vers un statut engrais pour le digestat ? 6
- Les enseignements des projets « Energie Intelligente Europe II » rassemblés dans une publication 7
- Retour sur les Assises de la biométhanisation 8
- Ballotage, stockage, pelletisation et torréfaction de biomasse : les présentations de la conférence de Valladolid sont disponibles 10

DOSSIER FACILITATEUR BIOÉNERGIES 10-14

AGENDA 15-16

Save the date

6 mai 2015 - Assemblée générale de ValBiom à l'Auditorium des Moulins de Beez (Namur) et conférence de clôture «La bioéconomie : un enjeu économique et sociétal».

Fin avril -début mai (en fonction des conditions météorologiques) - Démo de plantation du miscanthus

12 mai 2015 - De la biomasse locale pour réduire les factures d'énergie d'un hôtel : visite de terrain à Tihange.

Programmes et informations pratiques sur www.valbiom.be

Cultures dédiées

Une démo de plantation du miscanthus en avril-mai à Louvain-la-Neuve

Le CIPF et ValBiom vous invitent à une démonstration de plantation de rhizomes de miscanthus en avril-mai (en fonction des conditions météorologiques) à Louvain-la-Neuve. L'occasion d'observer une machine de plantation en action et de poser toutes vos questions concernant la plantation de cette culture prometteuse.

Inscrivez-vous pour être tenu au courant de la date de la démonstration, qui sera communiquée au moins deux jours à l'avance.

Le miscanthus constitue une culture biomasse aux multiples valorisations : combustible, paillage horticole.

Suite en page 2.

Avec le soutien de:



Wallonie



ACTUALITÉS DE VALBIOM



Rhizome de miscanthus pour la plantation © ValBiom

Culture pérenne implantée pour une durée de vie de 20 ans, le miscanthus est planté en avril-mai, après les dernières gelées. La préparation du sol doit être fine (type pomme de terre) et l'accent sera mis sur le contrôle des mauvaises herbes. Il peut être planté sous forme de rhizomes à l'aide d'une planteuse à pomme de terre modifiée et sous forme de plantules, avec une planteuse à poireau.

Auteur : Laurent SOMER – l.somer@valbiom.be

Produits biobasés

Un nouveau rapport ValBiom: La valorisation de la lignine

Les noyaux aromatiques de la biomasse à l'honneur

Après la cellulose il y a 20 ans, les hémicelluloses il y a 10 ans, c'est au tour de la lignine, comme constituant de la biomasse lignocellulosique, de faire l'objet de recherches particulièrement intensives. La lignine, qui représente 20-25% de la biomasse lignocellulosique, est de loin la principale ressource renouvelable constituée de noyaux aromatiques.

Les nouvelles raffineries, qui convertissent la biomasse lignocellulosique en carburants, produiront plus de lignine qu'il n'en faut pour alimenter la bioraffinerie en énergie. Sa disponibilité deviendra ainsi de plus en plus grande. Dès lors, des efforts de recherche considérables sont en cours à travers le monde pour transformer la lignine non brûlée en produits à haute valeur ajoutée. La filière allant de la biomasse lignocellulosique jusqu'aux produits finis issus de lignine est étudiée aussi avec la plus grande attention.

Le rapport ValBiom, disponible [en ligne](#), a comme originalité de proposer des applications de la lignine allant du court au long terme et de la basse à la haute valeur ajoutée : dès maintenant (2015), la lignine fournit de la bioénergie et du gaz de synthèse ; à moyen terme (~2019), elle générera des macromolécules telles que fibres de carbone ; à long terme (~2025), elle générera des monomères et oligomères aromatiques tels que benzène, toluène et xylènes (BTX) ; ces BTX sont des molécules de base de la pétrochimie qui représentent un marché de 100 milliards de dollars.

La valorisation de la lignine contribuera à l'économie de demain, qui sera biobasée. Comme la cellulose et les hémicelluloses, la lignine fournira les molécules plateformes de demain qui remplaceront celles issues du pétrole.

Auteur : Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

PUBLICATION VALBIOM

Consultez toutes les publications ValBiom sur www.valbiom.be



NOUVELLES

Bioéconomie

L'Europe des régions met la bioéconomie au centre de ses préoccupations

« La bioéconomie ne va pas bouger à moins qu'il y ait un mouvement et une mobilisation des régions ». C'est une des conclusions du discours d'introduction donné par John Bell, le directeur de la section bioéconomie à la DG recherche de la Commission européenne, lors de la conférence « Stimuler la croissance économique et faciliter les investissements à travers la bioéconomie: Comment construire des stratégies régionales efficaces? ». La conférence était organisée par les organismes européens représentant les régions, l'ERRIN (Research and Innovation Network) et l'ERIAFF (Innovation in Agriculture, Food and Forestry), ce vendredi 20 mars à Bruxelles.

Cet événement est le premier d'une telle ampleur s'adressant spécifiquement aux représentants des régions, qui étaient plus de 200 des quatre coins de l'Europe à venir à Bruxelles. Le programme de la journée était construit pour leur donner des outils, des exemples et des solutions afin de penser une stratégie pour la bioéconomie de leur région. Cet événement s'inscrit dans la tendance européenne actuelle qui s'accélère depuis 2013 avec un programme de financement (le Bio-Based Industries – BBI), des outils pour les politiques publiques (l'observatoire de la bioéconomie) et des organismes tel que le Bio-Based Industries Consortium (BIC) et l'alliance pour la bioéconomie qui fédèrent les industries.

Les orateurs venaient de la Commission européenne (DG Recherche et DG Grow), du BIC, des fédérations (COPA COGECA, CEPF). Les représentants de diverses régions (Sardaigne, Bretagne, Hollande du sud, nord de la Suède...) ont donné des exemples d'application de leur bioéconomie, leur difficultés rencontrées, leur

spécificités. Leur expérience était analysée et mise en perspective par un groupe miroir constitués d'experts industriels et académiques.

Dirk Carrez, directeur du BIC, a énoncé judicieusement que les régions doivent construire de nouvelles chaînes de valeur en se basant sur l'évaluation réaliste de leurs points forts. Les stratégies ne doivent pas toutes viser à être le leader européen ! Par exemple, les régions suédoises et finlandaises se concentrent sur le bois, la Bretagne sur les produits de la mer, le Danemark sur l'élevage du porc. Des régions italiennes pensent utiliser leurs sols pollués pour produire de la biomasse à valoriser en produits biobasés.

La bioéconomie se fera dans les régions : c'est le message qui ressort de nombreux exposés. Selon un sondage dans la salle, il y a plus de stratégies régionales que de stratégies nationales. Il faut une stratégie régionale, concertée au niveau national, européen, pour encadrer et encourager les initiatives qui viennent des entreprises. La coopération transfrontalière entre régions a aussi été pointée comme une des clés de ce développement.

Proposé : Jonathan GUEVORTS

j.guevorts@valbiom.be

Produits biobasés

La Norvège, premier pays à donner des incitations fiscales aux produits biobasés ?

La Norvège, pays actif dans la bioéconomie par l'utilisation de sa ressource bois, envisage un projet d'incitation fiscale pour les produits biobasés, suite à la



NOUVELLES

demande du Parlement norvégien en décembre 2014. Une autre alternative serait d'inclure une nouvelle taxe sur le contenu en CO₂ dans les polymères. Le but est de créer un « market pull », d'inciter la demande les produits biobasés. Le Ministère des finances va recevoir une proposition en mai, et préparer sa soumission au Parlement pour le budget national annuel de 2016.

Un des freins bien identifié du développement de la bioéconomie est le manque de demande. Le Nova Institute, dans un de ces derniers rapports (1), liste et analyse la pertinence de divers outils de politique publique pour inciter la demande : les marchés publics, les aides directes, les labels, le bannissement de produits fossiles et les incitations fiscales. Bien que les experts du Nova Institute reconnaissent la pertinence de ces dernières, ils soulignent le danger que celles-ci créent une distorsion du marché : les incitations fiscales ne seraient efficace qu'appliquée au niveau global. Si la proposition norvégienne est acceptée, il sera intéressant d'en analyser ses effets.

Proposé : Jonathan GUEVORTS – j.guevorts@valbiom.be
Source : [Bio-based News](#)

(1) Nova Institute, 2014. Options for Designing a New Political Framework of the European Bio-based Economy

Biocarburants

Conférence sur les nouveaux biocarburants à Berlin

Une conférence sur les nouveaux biocarburants s'est tenue à Berlin ces 2 et 3 mars. Industriels et chercheurs se sont succédé tour à tour afin de présenter leurs projets et études.

DBFZ, le centre de recherche pour l'énergie en Allemagne, a dressé un état de l'art et des perspectives de développement des biocarburants, l'étude est disponible à [ce lien](#). Il existe une large gamme de procédés pour

produire des carburants liquides ou gazeux à partir de biomasse. En fonction de la biomasse utilisée, différentes technologies sont possibles. Les technologies sont à différents stades de maturité. Par exemple, les biocarburants de première génération ainsi que la production de biométhane produit à partir de résidus, effluents et biodéchets sont à un stade commercial tandis que le bioéthanol cellulosique et le biométhane produit à partir de lignocellulose (paille et bois) sont à l'étape de démonstration.

De nombreuses études de coûts de production ont été réalisées sur le sujet. Pour la production d'un même produit final à partir d'une même matière première, on peut observer une large variation dans les coûts de production. Il n'est pas rare d'avoir une variation du simple au double. Ces différences peuvent venir des conditions régionales, les horizons temporels considérés, le coût de la matière première, les rendements de conversion, etc. Différents projets de recherche pour la production de biocarburants de seconde et troisième génération sont en cours en Allemagne. Comme par exemple le projet pilote Bioliq de l'institut de technologie de Karlsruhe (KIT) qui a débuté en 2005 et a reçu 27 millions d'euros du Ministère fédéral de l'alimentation et de l'agriculture (BMEL). Cette unité pilote utilise la pyrolyse flash comme prétraitement de la biomasse, ensuite vient une étape de gazéification, le gaz de synthèse généré est utilisé pour produire de l'essence avec une production de 50 kg/h.

En conclusion, différentes voies de productions de biocarburants à partir d'autres ressources sont en phase de recherche en Allemagne. Retenons également que le coût de production des nouveaux biocarburants varie fortement et dépend de nombreux paramètres.

Proposé par : Laurent ANZALONE

l.anzalone@valbiom.be

Sources : Conférence « New biofuels 2015 » et bulletins-electroniques.com



NOUVELLES

Bioraffinage

Neste Oil a produit environ 1,3 millions de tonnes de carburant renouvelable à partir de déchets en 2014

Le finlandais Neste Oil est maintenant le plus grand producteur de carburants à partir de déchets et résidus avec près de 1,3 millions de tonnes de carburants produits. En termes pratiques, cela suffit pour fournir pendant deux ans les 650.000 voitures roulant au diesel en Finlande avec le diesel NEXBTL fabriqué originalement à partir d'huile de palme. Ce diesel est maintenant produit à partir d'autres matières premières renouvelables.

Toutes les matières premières renouvelables de la société sont produites de manière durable et respectent à la fois les exigences établies par la législation et les critères rigoureux de durabilité de la société. Neste Oil emploie uniquement de l'huile de palme brute certifiée.

Neste Oil, spécialisé dans le raffinage et la distribution de produits pétroliers, produit des carburants renouvelables sur la base de sa technologie NEXBTL dans ses raffineries situées en Finlande, aux Pays-Bas et à Singapour.

La société a développé une technologie de production de diesel renouvelable qui permet l'emploi flexible de toute huile végétale ou usée pour la production de diesel ou de carburant pour aviation. Sur la base de ses qualités techniques, le diesel NEXBTL est un des meilleurs diesels au monde. NEXBTL est produit par hydrotraitement des huiles végétales et usées. Comme hydrocarbure, il correspond à la composition chimique du diesel conventionnel.

Avec sa capacité annuelle de 2 millions de tonnes, la société est le plus grand producteur du monde de diesel renouvelable.

L'objectif est d'augmenter la capacité annuelle à 2,6 millions de tonnes sans faire d'investissements additionnels. De plus, la gamme de produits NEXBTL s'étendra pour couvrir les nouvelles applications en dehors des carburants routiers, telles que l'industrie chimique.

Proposé par : Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : [BiofuelsDigest](#) ; [Biodiesel Magazine](#)

Produits biobasés

Elevance Renewable Sciences lance un nouveau produit de nettoyage biobasé

Elevance Renewable Sciences est une société américaine chimique à forte croissance qui crée de nouveaux produits chimiques de spécialité (à haute valeur ajoutée) à partir d'huiles naturels. Elevance a réussi à concilier les industries des renouvelables et des produits chimiques, transformant les huiles végétales en produits commerciaux de haute performance et d'un coût avantageux. Elevance a annoncé durant le Cleaning Show 2015 à Londres (10-15 March) que son ingrédient, Elevance Clean™ 1200 à performance supérieure, biobasé et sans danger est maintenant disponible en Europe.

Elevance Clean™ 1200 est hautement compatible avec une gamme de solutions aqueuses et organiques tout en étant employé à pH neutre dans des produits de nettoyage pour une large gamme d'applications telles que le nettoyage des métaux, le dégraissage industriel et institutionnel, le transport, les gisements de pétrole, les textiles et la transformation alimentaire.

Proposé par : Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : [Elevance](#)



NOUVELLES

Bioraffinage

CIMV va investir 50 millions d'euros près de Toulouse

CIMV (Compagnie industrielle de la matière végétale), un spécialiste de la bioraffinerie, va investir près de 50 millions d'euros pour créer un laboratoire de recherche, une unité de démonstration industrielle et son siège social. Les travaux devraient démarrer en 2016.

Depuis sa création en 2006, CIMV cherche une nouvelle ressource capable de se substituer au pétrole. Après dix ans de recherche, elle a développé une technologie qui peut séparer, sans dégradation et sans risque pour l'environnement, les principaux constituants de la biomasse lignocellulosique.

Proposé par : Jean-Luc WERTZ – jl.wertz@valbiom.be

Source : LeMoniteur.fr

Bioénergies

« La minute des énergies renouvelables », nouvelle campagne lancée par EDORA

Début mars, EDORA a lancé une campagne d'information sur les énergies renouvelables.

Sous forme d'un microprogramme diffusé sur la RTBF, cette campagne vise à sensibiliser le grand public aux questions d'actualité sur la politique énergétique et au rôle des énergies renouvelables.

[Des capsules vidéos à partager.](#)

Plus d'informations sur www.edora.org

Proposé par : Alice DOSSOGNE
a.dossogne@valbiom.be

Biométhanisation

Vers un statut engrais pour le digestat ?

Les biométhaniseurs le savent, le statut « déchet » du digestat empêche ce dernier d'être reconnu comme un produit à part entière qui puisse être commercialisé. Ses échanges sont donc limités. Toutefois, une volonté de remédier à ce problème se fait sentir dans les sphères administratives dont notamment la Commission européenne. Depuis plusieurs années (2007), un travail est réalisé pour définir les limites du critère « End-of-Waste » (fin de déchet) qui permet d'octroyer un statut de produit à certains déchets.

Le digestat pourrait donc bientôt devenir un produit et in extenso un engrais ? Tout n'est pas si simple. Si le règlement « End-of-Waste » est en cours de développement, la révision concomitante de la directive Engrais a, elle, été abandonnée ce 16 mars dernier. De plus, d'autres directives devraient être modifiées (dir. Nitrates, ...) avant que le digestat ne puisse être effectivement reconnu comme engrais au niveau européen.

Le tableau n'est néanmoins pas tout noir car les Etats Membres restent libres d'établir leurs propres lois au niveau national pour le statut du digestat. De plus, l'Union européenne devrait lever la législation REACH (règlement sur l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation, et les restrictions des substances chimiques), pour le digestat-engrais d'ici fin 2015.

La balle est donc dans le camp des administrations nationales pour simplifier l'accès du digestat au marché des engrais et indirectement favoriser la rentabilité des unités de biométhanisation

Proposé par : Livia SPEZZANI
l.spezzani@valbiom.be



NOUVELLES

Bioénergies

Les enseignements des projets « Energie Intel- ligente Europe II » ras- semblés dans une publi- cation

Le programme Intelligent Energy Europe (IEE) a été lancé en 2003 par la Commission Européenne pour soutenir l'évolution des marchés énergétiques européens nécessaire en vue de la réduction des émissions de gaz à effet de serre, l'amélioration de la performance énergétiques et le développement des énergies renouvelables.

Entre 2007 et 2013, 47 projets ont été financés par le programme IEE II pour un total de 49 millions d'euros. Les conclusions des projets ont été présentées le 22 mai 2014 à Bruxelles et une publication rassemblant ces retours de projets vient d'être publiée.

La journée était divisée en trois parties consacrées respectivement aux politiques publiques en matière de climat, énergies renouvelables et agriculture (nouvelle Politique Agricole Commune) ainsi qu'aux impacts des projets IEE II, aux projets IEE II consacrés à la biomasse solide et aux projets IEE II consacrés au biogaz et biométhane.

Nous vous proposons un rapide résumé des différents projets présentés à Bruxelles. Le texte plus fouillé et d'autres projets se retrouvent dans la publication de la Commission Européenne récemment publiée.

Biomasse solide

Le **projet BiomassTradeCentre II** avait pour ambition de faciliter le développement de plateformes de commerce et de logistique pour la biomasse locale.

Les réalisations : guide pour la mise sur pied de plateformes biomasse, la contractualisation de biomasse, d'énergie, la production de biomasse, annuaires de producteurs... <http://www.biomasstradecentre2.eu/>

Le **projet SolidStandard** visait le développement d'une méthode de formation commune pour les opérateurs de l'industrie de la biomasse solide sur les aspects de standards qualité, durabilité et certification de la biomasse. Les réalisations : portail Internet. <http://www.solidstandards.eu/>

Le **projet PellCert** avait pour objectifs la création et l'implémentation du système de certification ENplus pour les pellets en Europe. Les réalisations : guide de certification ENplus, portail Internet. <http://www.enplus-pellets.eu/pellcert/>

Le **projet PromoBio** visait à un transfert de connaissances de pays tels que la Finlande et l'Autriche, vers des régions moins avancées en termes de développement des bioénergies, avec un focus sur les marchés de la chaleur et cogénération. Les réalisations : fiches exemplatives de bonnes pratiques, guide de production de bioénergies. <http://www.promobio.eu/en/>

Biogaz et biométhane

Le **projet GreenGasGrids** visait à stimuler le marché européen de l'injection du biométhane dans le réseau de gaz naturel via la transmission du know-how des pays précurseurs vers les pays moins avancés. Les réalisations : discussion papers (standards, durabilité, commerce), analyses de marché identifiant les barrières à l'injection,... <http://www.greengasgrids.eu/>

Le **projet UrbanBiogas** a exploré le potentiel de mobilisation et transformation des déchets urbains pour la production de biométhane via l'encouragement des collectes sélectives mais aussi l'épuration du biogaz. Les réalisations : guide de bonnes pratiques de récolte des déchets ménagers, de production de biogaz/biométhane à partir de déchets. <http://www.urbanbiogas.eu/>



NOUVELLES

Le **projet Biomethane Regions** avait pour objectif d'optimiser les technologies de digestion qualitativement et quantitativement en vue d'une valorisation comme biométhane et non directement comme électricité. Les réalisations : calculateur pour optimiser l'installation, portail Internet décrivant les technologies. <http://www.bio-methaneregions.eu/>

Le **projet BIOMASTER** s'est focalisé sur la promotion du biométhane pour le transport, notamment via la mise en place de partenariats « du déchet à la roue » entre acteurs locaux. Les réalisations : plans d'actions régionaux, guides de bonnes pratiques. <http://www.biomaster-project.eu/>

Proposé par : Laurent SOMER

l.somer@valbiom.be

Source : [European Commission](#)

Biométhanisation

Retour sur les Assises de la biométhanisation

Cette journée était l'occasion de brosser différents aspects liés à la biométhanisation comme les aides disponibles, les différentes démarches à effectuer, etc. Cela permet à tout porteur de projet ou futur porteur de projet d'y voir plus clair sur cette technologie.

Une septantaine d'acteurs de la filière de la biométhanisation étaient présents à cet évènement organisé par le Groupe facteur 4 et Beewall. ValBiom était présent comme orateur, tout comme les différentes administrations concernées (DGO3, DGO4 et DGO6), la CWaPE, ORES et d'autres encore.

Développement du secteur de la biométhanisation en Wallonie en 2014

En 2014, la Wallonie comptait 39 installations dont 5 nouvelles. La plus grande part des installations sont de type agricole (17). ValBiom a inauguré un outil présentant des projets témoins de bioénergies, au total 8 fiches décrivent des projets de biométhanisation, bois-énergie et miscanthus. Cet outil évoluera avec les années afin d'ajouter d'autres exemples concrets de projets.

La distinction entre les intrants considérés comme déchet ou non est tenue

Deux rubriques sont définies pour le permis d'environnement des installations de biométhanisation, la rubrique 90.23.15 pour des matières constituant un déchet, et la rubrique 40.40.10 pour des matières ne constituant pas un déchet. Dans le cas où un agriculteur utilise son propre fumier ou lisier dans sa propre installation de biométhanisation, ce lisier ou fumier n'est pas considéré comme un déchet. La question du statut du lisier/fumier se pose dans le cadre d'une coopérative d'agriculteurs: comment serait considéré le lisier/fumier de ces agriculteurs biométhanisé par la coopérative ? Aujourd'hui les effluents d'élevages traités par une coopérative d'agriculteurs sont considérés être des déchets, mais apparemment, rien n'est décidé à ce jour. Une piste envisageable pour le futur serait de lier cette notion de déchet ou non taux de liaison au sol.

Plus d'informations sont disponibles concernant ces deux rubriques dans le [ValBioMag de juillet 2014](#).

Les défis pour un meilleur déploiement de la biométhanisation

La FEBA note un manque de confiance des banques vis-à-vis des projets de biométhanisation malgré les améliorations apportées au système des certificats verts qui assurent un meilleur suivi du nombre de certificats verts octroyés annuellement. Le système mis en place est un système d'enveloppes fermées de certificats verts additionnels par an couplé avec une réservation préalable de certificats verts par les projets, plus de détails sur le [portail de l'énergie en Wallonie](#).



NOUVELLES

Le secteur a fait face à plusieurs défis en 2014 dont certains perdurent pour l'année 2015, par exemple concernant l'Arrêté gouvernement wallon relatif aux composts et digestats et les certificats d'utilisation des digestats, les normes sectorielles qu'il faudrait établir/adapter afin qu'elles correspondent aux installations wallonnes.

Des aides à l'investissement sont disponibles

Deux aides à l'investissement de la Région wallonne sont disponibles pour des projets de biométhanisation : les aides ISA visant les agriculteurs et sociétés agricoles pour des installations de biométhanisation ayant une puissance électrique installée inférieure à 10kW, et les aides UDE visant les entreprises pour des installations de biométhanisation ayant une puissance électrique installée supérieure à 10kW.

Les aides à l'Utilisation Durable de l'Energie (UDE), concernent toute entreprise ayant un siège d'exploitation situé en Wallonie. Le taux d'aide net pour la biométhanisation dépend de la puissance de l'installation et de la taille de l'entreprise, conformément à la définition européenne.

Attention lorsqu'il y a vente de l'énergie produite les aides ne sont accessibles que pour des petites entreprises et ne peuvent pas être détenue par une moyenne et ou une grande dont l'activité relève du secteur de l'énergie, de plus les consommateurs finaux doivent être des entreprises ou des collectivités. Un complément d'aide du FEADER pourrait être disponible, mais les modalités pratiques ne sont pas encore définies. Vous trouverez plus d'information dans la [brochure UDE](#).

Les aides aux investissements et à l'installation dans le secteur agricole (ISA) sont accessibles aux Agriculteurs et sociétés agricoles. Les groupements (GR, EP, GPL, ...) reconnus et identifiés par un n° de producteur au SIGEC et remplissant les conditions d'admissibilité peuvent avoir des aides ISA.

Ces aides sont dans une période transitoire en attendant l'acceptation au niveau européen du nouveau programme de développement rural wallon.

De ce fait pour l'instant les aides sont limitées à 20% de l'investissement avec un montant maximal admissible à l'aide de 100 000 € (donc représente au maximum 20 000 € d'aides) jusqu'à la mise en place du nouveau programme d'aide qui devrait commencer, selon les prévisions, aux environs de l'été. Pour plus d'informations : DGO3 – Direction des structures agricoles – 081/64 95 61

Le système d'aide à la production d'électricité verte, via les certificats verts, a évolué en 2014

Depuis juillet 2014, il y a plusieurs modifications fondamentales dans le système d'octroi des certificats verts. Tout d'abord un système de réservation des certificats verts a été mis en place, vous trouverez plus d'information sur le [portail de l'énergie en Wallonie](#). Chaque année une enveloppe de certificats verts additionnels est disponible pour chaque filière, la réservation permet d'attribuer aux différents projets, par la méthode du premier arrivé premier servi, les certificats verts disponibles dans l'enveloppe.

On peut suivre l'évolution des certificats verts encore disponible à [ce lien](#). Le plafonnement du taux d'octroi des certificats verts a été réhaussé à 2,5 CV/MWh à partir du 1er janvier 2015. En parallèle de cela un facteur multiplicateur a été introduit, le k_{eco} , plus d'information à [ce lien](#).

Proposé par : Laurent ANZALONE

l.anzalone@valbiom.be

Pour plus d'infos : <http://www.guides.be/content/bio2015.html>



NOUVELLES

Bioénergies

Ballotage, stockage, pelletisation et torréfaction de biomasse : les présentations de la conférence de Valladolid sont disponibles

La rentabilité des projets de bioénergies dépend fortement du coût de production de la biomasse, lui-même étroitement lié à la logistique mise en place pour transporter, stocker et conditionner la biomasse. Une session était consacrée à cette thématique à la conférence internationale sur les bioénergies de Valladolid du 21 octobre 2014. Les présentations sont à présent [en ligne](#).

Mise en balle des cultures énergétiques – projet LogistEC. Deux méthodes de récolte de cultures énergétiques ont été présentées par LogistEC : 1) une récolte pour la fin de l'été/début de l'automne, avec trois passages (fauchage, ratissage et ballotage) dans un intervalle de 15 jours, 2) une récolte fin d'hiver en un passage (broyeur frontal et presse). Ces deux méthodes se différencient par la consommation (L/ha) mais aussi par les vitesses de travail (ha/h), deux aspects qu'il convient d'optimiser afin de minimiser les coûts de récolte.

Stockage des cultures dédiées – projet LogistEC. Une expérience menée avec du triticale compare les stockages extérieurs (vrac avec ou sans bâche et briquette) et intérieur. L'évolution de l'humidité était similaire pour le triticale vrac conservé à l'extérieur et intérieur, le triticale stocké à l'abri et en briquette présentant une humidité supérieure. Les différences de valeur calorifique étaient négligeables.

Par contre, le triticale stocké à l'extérieur présentait une teneur en cendres inférieure au triticale stocké sous abri, sans doute grâce au lessivage de la paille. Une autre expérience menée avec du peuplier compare le séchage en plaquette et tige entière (en cours).

Torréfaction et torwash des cultures herbacées et cultures en courte rotation – Energy Research Centre of the Netherlands (ECN). La torréfaction permet d'augmenter le pouvoir calorifique de la biomasse, d'améliorer ses propriétés de conservation et de l'homogénéiser. Le torwash consiste à torréfier et laver la biomasse pour en retirer les composants inorganiques, ce qui permet d'abaisser les quantités de cendres produites. Briquetisation et pelletisation des cultures énergétiques – Energy Research Centre of the Netherlands (ECN). La densification de biomasse vrac et torréfiée est obtenue par haute pression et une hausse de température, ce qui ramollit la lignine et consolide l'imbrication des fibres. Les vitesses d'opération des presses, la consommation des moteurs et la densité finale ont été ainsi mesurées pour le triticale, le sorgho, le miscanthus et le saule.

D'autres présentations sont en ligne, parmi lesquelles : Optimisation de la logistique – présentation générale des projets Infres (résidus forestiers), EuroPruning (résidus agricoles) et LogistEC (cultures énergétiques); Mise en balle de biomasse forestière résiduelle - projet Infres; Nouvelle machine de ballotage pour les élagages agricoles – projet EuroPruning; Standards internationaux pour les plaquettes et déchets de bois – VTT; Prototype de modèle prédictif pour l'estimation des durées de stockage optimales – projet Infres; Effets en termes de coûts de l'humidité et rentabilité du séchage des plaquettes intégré dans la génération de chaleur à moyenne échelle – projet Infres; Bonnes pratiques pour la récolte, le traitement et le stockage des élagages agricoles – projet EuroPruning.

Proposé par : Laurent SOMER

l.somer@valbiom.be

Source : congresobioenergia.org



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Bioénergies

Primes énergie : nouveau régime en vigueur à partir du 1er avril 2015

Le Gouvernement wallon a adopté ce 25 mars le projet d'arrêté concernant le nouveau régime des primes énergie de la Région Wallonne à destination des particuliers. Comme annoncé dans nos précédents ValBioMag, une prime de 800€ sera accordée pour l'installation d'une chaudière biomasse.

Ces primes s'adressent aux particuliers disposant d'un droit réel sur un logement qu'ils s'engagent à occuper personnellement. Les revenus imposables du ménage doivent être inférieurs à 93.000 € et le bien doit être affecté au logement depuis 20 ans minimum.

Cette prime pourra être majorée en fonction du niveau de revenu du ménage (pour déterminer la catégorie de revenus, une somme de 5.000 € par enfant à charge est à déduire de celui-ci) :

Catégorie de revenus	Revenus du ménage	Coefficient multiplicateur du montant de base (majoration 1)
C1	< ou égal à 21.900 euros	X 3
C2	21.900,01 < ou égal à 31.100 euros	X 2
C3	31.100,01 < ou égal à 41.100 euros	X 1,5
C4	41.100,01 < ou égal à 93.000 euros	X 1

Une majoration supplémentaire est accordée pour la réalisation simultanée de plusieurs travaux subsidiés (isolation, réalisation d'audit énergétique), selon le schéma suivant :

Catégorie de revenus	Revenus du ménage	Coefficient multiplicateur du montant de base (majoration 2)
C1	< ou égal à 21.900 euros	X 1,30
C2	21.900,01 < ou égal à 31.100 euros	X 1,20
C3	31.100,01 < ou égal à 41.100 euros	X 1,10
C4	41.100,01 < ou égal à 93.000 euros	X 1

La prime totale étant égale au montant de base (800 €) + majoration 1 + majoration 2. En aucun cas, la prime ne pourra dépasser 70% du montant total des travaux. Ces primes restent déductibles du montant emprunté dans le cadre d'un Ecopack.

Les conditions techniques devraient rester identiques aux conditions en vigueur dans le régime 2014 (accès à la profession pour l'installateur, chaudière à alimentation automatique, conformité à la norme EN 303-5).

Suite en page 11.



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Un avertissement préalable à la réalisation des travaux devra être adressé à l'Administration et une fois les travaux réalisés, le citoyen aura quatre mois à partir de sa facture finale pour envoyer sa demande de prime. Les formulaires devraient être disponibles sur le [site de la DGO4](#) très prochainement. La facture devra être postérieure à l'entrée en vigueur du nouveau régime.

Le maintien de ces primes confirme la volonté du Gouvernement wallon de continuer à soutenir le développement de la filière biomasse pour le chauffage des particuliers, même si les montants ont été revus à la baisse pour cause d'économies budgétaires (€ 15 millions pour les primes énergie). La mise en place d'une progressivité en fonction du revenu et d'un plafond maximal permet quant à lui de limiter l'effet d'aubaine, qui était relativement important pour ces primes. Il est cependant regrettable de constater la disparition de l'accès à cette prime aide aux pour les entreprises non-éligibles aux aides UDE, qui n'auront plus accès à cette prime, de même que la suppression de la prime supplémentaire pour la mise en place d'un réseau de chaleur et des sous-stations. Cette dernière était intéressante pour le développement de ces infrastructures, qui ne peuvent bénéficier de l'aide à l'investissement UDE.

Proposé par : Pierre MARTIN – Facilitateur Bioénergies – p.martin@valbiom.be

Source : [Gouvernement wallon](#)

Bois-énergie

L'OEWB présente son baromètre économique de la filière bois

Chaque trimestre, l'Office Économique Wallon du Bois (OEWB) publie son baromètre de l'activité au sein de la filière bois. Il propose un tableau récapitulatif des tendances par sous-secteur d'activité, des indications de conjoncture glanées auprès des professionnels wallons ainsi qu'une sélection de graphiques contextuels utiles pour décrypter les évolutions constatées.

Au niveau du bois-énergie, l'hiver très doux a eu un impact tant au niveau de l'offre de bois pour les scieries (car les conditions météorologiques n'ont pas facilité

l'exploitation), qu'au niveau de la demande en combustibles puisque les consommations sont restées basses. La faible demande a sans doute aussi été influencée par la baisse des prix du mazout de chauffage.

Ceci a pour conséquence que la production de pellets stagne, libérant ainsi de la matière première pour les industries du panneau.

Le même phénomène s'observe au niveau du bois de trituration en feuillu, qui a trouvé plus facilement son chemin vers l'industrie plutôt que vers l'énergie.

L'ensemble des conclusions du baromètre économique sont disponibles [ici](#).

Proposé par : Pierre MARTIN

Facilitateur Bioénergies – p.martin@valbiom.be

Source : [OEWB](#)



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Bois-énergie

Chaleur issue de pellets pour l'usine Toyota de Valenciennes

Les solutions bois-énergie sont de plus en plus plébiscitées par les entreprises pour couvrir les besoins en chaleur de leurs procédés industriels. Chez Toyota, la chaufferie de puissance 1 MW a été mise en route en août 2014, et permet de couvrir 85% des besoins en chaleur du process grâce à la combustion de pellets belges.



La chaudière « made in France » © La Voix Du Nord.fr

Comme l'a détaillé le président de Toyota France Koreatsu Aoki lors de la présentation officielle de la chaudière ce 17 mars, cet investissement « vient compléter la liste des équipements de type énergie renouvelable (membranes solaires, mur solaire) » déjà déployés sur le site. Labellisée ISO 14 001 et désignée en 2007 « site écoresponsable » par la maison mère, l'usine du nord de la France est l'un des cinq sites écoresponsables du constructeur automobile, leader mondial dans ce domaine.

La chaudière à pellets d'1 MW, conçue par le fabricant auvergnat Compte R, remplace deux chaudières à gaz (dont une a été maintenue pour une production d'appoint) et permet ainsi de réduire de 85% les émissions de CO2 du process. Elle permet de chauffer l'eau pour assurer la montée et le maintien en température de 4 bains de traitement de surface pour les carrosseries de la Yaris. Par ailleurs, l'approvisionnement en pellets, environ 1000 t par an, est assuré par la société belge Badger Pellets, du Groupe François.

La particularité de ce projet réside dans l'utilisation d'une chaudière bois pour les besoins en chaleur d'un processus industriel. De plus en plus d'entreprises font confiance aux solutions bois-énergie pour couvrir leur besoin en chaleur dans leur procédé de fabrication, à l'instar de la laiterie [Candia de Cambrai](#), celle de [Sill à Plouvien](#), du site de production de foie Gras [Delpeyrat à Saint-Pierre-du-Mont](#), et des 51 autres chaufferies installées depuis 2009 dans les entreprises françaises ayant bénéficié des primes du « Fonds Chaleur » de l'Ademe. En Belgique, de tels projets existent aussi, essentiellement dans l'industrie du bois, mais aussi dans l'agro-alimentaire ou encore l'industrie automobile ([Volvo Europa Trucks à Gand](#)). L'ensemble de ces réalisations montre la pertinence à la fois technique, économique et environnementale des solutions biomasses pour l'industrie.

Il est utile de rappeler ici que la Région wallonne fournit une aide à l'investissement pouvant aller jusqu'à 40 % pour les entreprises qui choisissent une solution biomasse pour leurs besoins en chaleur (Aides à l'investissement « Utilisation Durable de l'Énergie – UDE»; plus d'infos [ici](#)).

Proposé par : Pierre MARTIN

Facilitateur Bioénergies – p.martin@valbiom.be

Source : [La Voix du Nord.fr](#)



FACILITATEUR BIOÉNERGIES

Bois-énergie

La France débloque 30 Millions € pour une plus grande mobilisation du bois

La Ministre de l'Écologie Ségolène Royal et le Ministre de l'Agriculture et de la Forêt, Stéphane Le Foll viennent de lancer un appel à manifestations d'intérêt (AMI) en faveur d'une plus grande mobilisation du bois. Doté de 30 millions d'euros, issus des Fonds Chaleur de l'Ademe, cet AMI doit servir à financer des projets collaboratifs à l'échelle des territoires.

Cet appel, baptisé « Dynamic Bois », devrait permettre de « décloisonner les filières économiques du bois, qui peuvent entraîner des conflits d'usage, et valoriser tous les services rendus par la forêt, notamment en matière de biodiversité. Cette initiative vise la double performance économique et environnementale », explique le communiqué.

L'objectif de cet AMI est de développer l'exploitation de la forêt dans une gestion durable des massifs, en lien avec l'objectif de transition énergétique.

Cet AMI vise à financer des projets collaboratifs à l'échelle des territoires, regroupant plusieurs acteurs impliqués dans la mobilisation du bois et ciblant trois catégories de mesures : l'animation entre les acteurs, les investissements matériels et immatériels, l'amélioration des peuplements.

Les projets devront être développés en lien avec les plans d'approvisionnement de chaufferies bénéficiant du Fonds chaleur, qui bénéficieront de la mobilisation locale de bois supplémentaire, ils s'inscriront dans le cadre d'une gestion durable, favoriseront l'articulation

et les complémentarités des usages entre filières (bois d'œuvre, bois industrie et bois énergie) et présenteront des résultats mesurables.

Proposé par : Pierre MARTIN

Facilitateur Bioénergies – p.martin@valbiom.be

Source : agriculture.gouv.fr

Bois-énergie

AEBIOM lance sa campagne « Biomass Counts »

Ce 17 mars a eu lieu à Bruxelles le workshop "Biomass – an economic asset for people and business" (La biomasse – un atout économique pour les particuliers et les entreprises), organisé par l'Association Européenne de la Biomasse (AEBIOM) dans le cadre de sa campagne « Biomass Counts ». Ce workshop visait à présenter divers cas concrets mettant en avant le fait que le bois-énergie est une solution abordable pour le chauffage domestique, et qu'il peut aussi diminuer la facture énergétique dans l'industrie (plus d'infos [ici](#)).

La campagne de communication « Biomass Counts » vise à mettre en avant les nombreux bénéfices liés à l'utilisation de biomasse pour la production d'énergie et à mettre en lumière son rôle clé dans l'atteinte des objectifs européens de croissance économique, de décarbonisation et d'indépendance énergétique. Un site a été créé spécialement dans le cadre de cette campagne: www.biomasscounts.eu.

Proposé par : Pierre MARTIN

Facilitateur Bioénergies – p.martin@valbiom.be



AGENDA

Plantation du miscanthus: bonnes pratiques pour réussir votre culture

Tenez vous informé de la date en vous inscrivant, Louvain-la-Neuve

Site web : <http://valbiom.be/evenements.htm>

International Symposium on Green Chemistry

3-7 mai 2015, La Rochelle, France

Site web : <http://www.isgc2015.com/>

AEBIOM Bioenergy Conference 2015

4-5 mai 2015, Bruxelles

Site web : www.aebiom.org/conference

AG ValBiom et conférence de clôture : la bioéconomie : un enjeu économique et sociétal

6 mai 2015, Namur

Site web : <http://valbiom.be/evenements.htm>

De la biomasse locale pour réduire les factures d'énergie d'un hôtel : visite de terrain à Tihange

12 mai 2015, Tihange

Site web : <http://valbiom.be/evenements.htm>

BioPac, Conference on biobased packaging

12-13 mai 2015, Amsterdam, Pays-Bas

Site web : <http://www.bioplasticsmagazine.com/en/events/biobasedpackaging/index.php>

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom



AGENDA

Colloque National du chauffage au granulé de bois – Propellet

20-21 mai 2015, Chambéry, France

Site web : <http://www.propellet.fr/m/actualites/details/12-propellet-event>

23rd EUBCE, 23rd European Biomass Conference and Exhibition

1-4 juin 2015, Vienna, Austria

Site web : <http://www.conference-biomass.com/>

RRB-11, Renewable Resources and Biorefineries

3-5 juin 2015, York, Royaume-Uni

Site web : <http://www.rrbconference.com/>

8th annual EFIB

27-29 octobre 2015, Bruxelles

Site web : <http://www.efibforum.com/>

[D'autres événements dans l'agenda en ligne](#)

ValBioMag est une réalisation de l'asbl ValBiom

Toute reproduction partielle ou totale des documents, en vue de leur publication ou de leur diffusion par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit, même à titre gratuit, est strictement interdite sans autorisation écrite préalable de l'asbl ValBiom.